



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

CDNPS de l'Indre
3 mars 2023

Demande de PC pour un hangar agricole, GAEC Michaud
*Site classé « La butte, le hameau, le château
de Brosse et leurs abords », Chaillac*



2020/85583.2

Procédure en site classé

- ✓ Site classé : protection réglementaire au titre du code de l'environnement
Pour les sites dont le caractère remarquable appelle la conservation et la préservation de toute atteinte grave, au nom de l'intérêt général
- ✓ En site classé, toute modification nécessite une autorisation spéciale
Pour les travaux soumis à permis de construire, l'autorisation spéciale est délivrée par le Ministre en charge des sites
- ✓ Dans la pratique :
 - avis simples de l'ABF et de la DREAL
 - passage en CDNPS pour avis simple
 - ensemble du dossier transmis par la Préfecture aux services du Ministre
 - délivrance de l'autorisation spéciale par le Ministre et transmission à la Préfecture
 - transmission par la Préfecture de l'autorisation spéciale au service instructeur d'autorisation droits du sol, pour délivrance du PC

Présentation du site classé



0 500 1000 m

Situation générale du site classé "la butte, le hameau,
le château de Brosse et leurs abords" à Chaillac

 Périmètre du site classé

Présentation du site classé



0 500 1000 m



**Situation générale du site classé "la butte, le hameau,
le château de Brosse et leurs abords" à Chaillac**

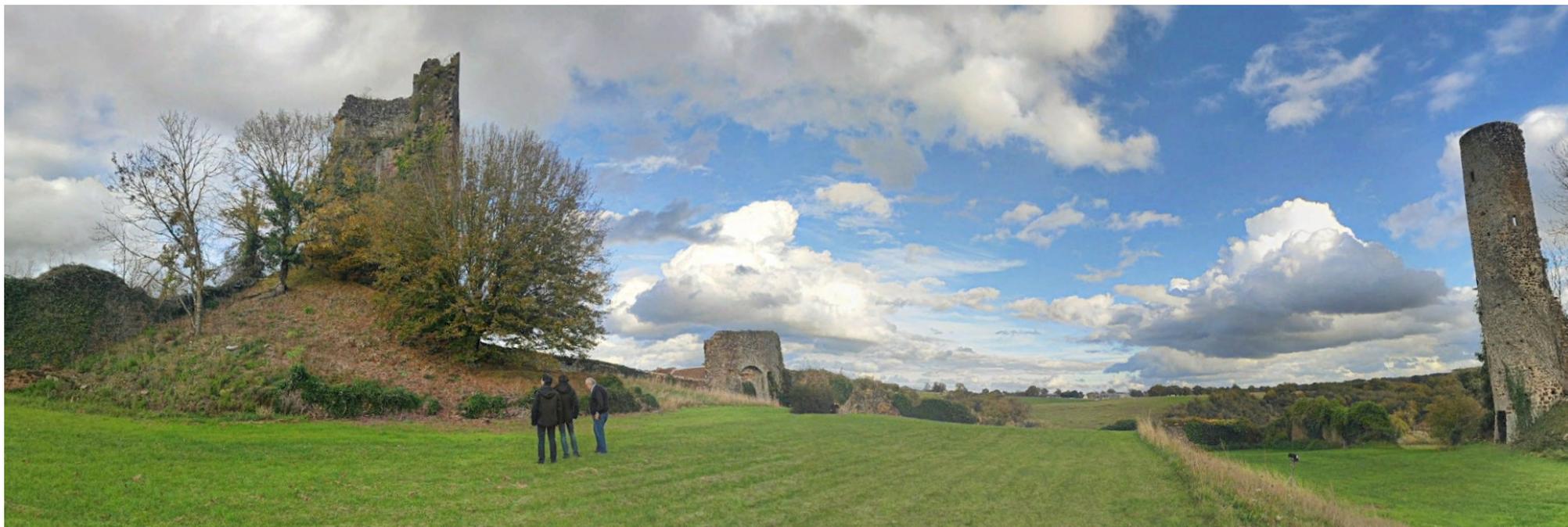
 Périmètre du site classé

Présentation du site classé

Site classé par décret du 26 février 2003, selon les critères pittoresque et historique

Site s'étendant sur une surface de 354 ha environ, dans un paysage vallonné de bocage bien préservé.

S'organise autour du château de Brosse en ruine, témoin du riche passé au Moyen-Age, situé sur un éperon rocheux, et du hameau situé en contrebas, avec des fermes de caractère. Complémentarité entre le cadre naturel et l'architecture remarquable



Panorama depuis les ruines du château de Brosse

Présentation du site classé

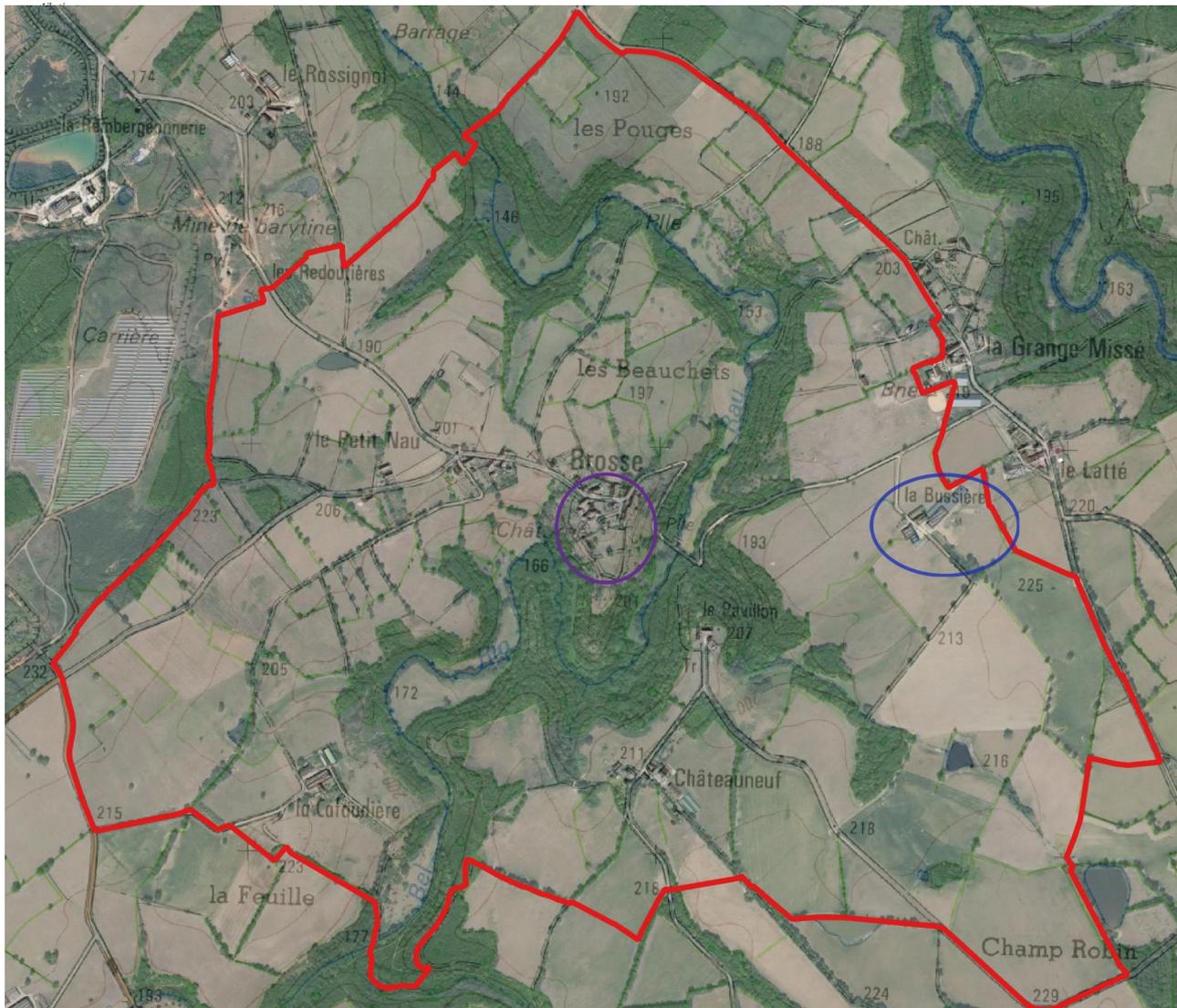
Enjeux :

- préserver le bâti remarquable et caractéristique
- préserver l'environnement naturel (haies, prairies, boisements...)
- permettre les activités agricoles et les aménagements s'insérant judicieusement dans le paysage



Ruines du château de Brosse (crédit : Belle-Isles JM Surand)

Situation du projet



Le projet de hangar agricole se situe dans le périmètre du site classé, à 800 m à l'Est des ruines du château de Brosse, au hameau de la Bussière

0 250 500 m

Localisation du projet
de hangar agricole
dans le site classé

 Périmètre du site classé

 Localisation du projet

 Ruines du château de Brosse

Situation du projet

Centre équestre

Exploitation existante
avant extension



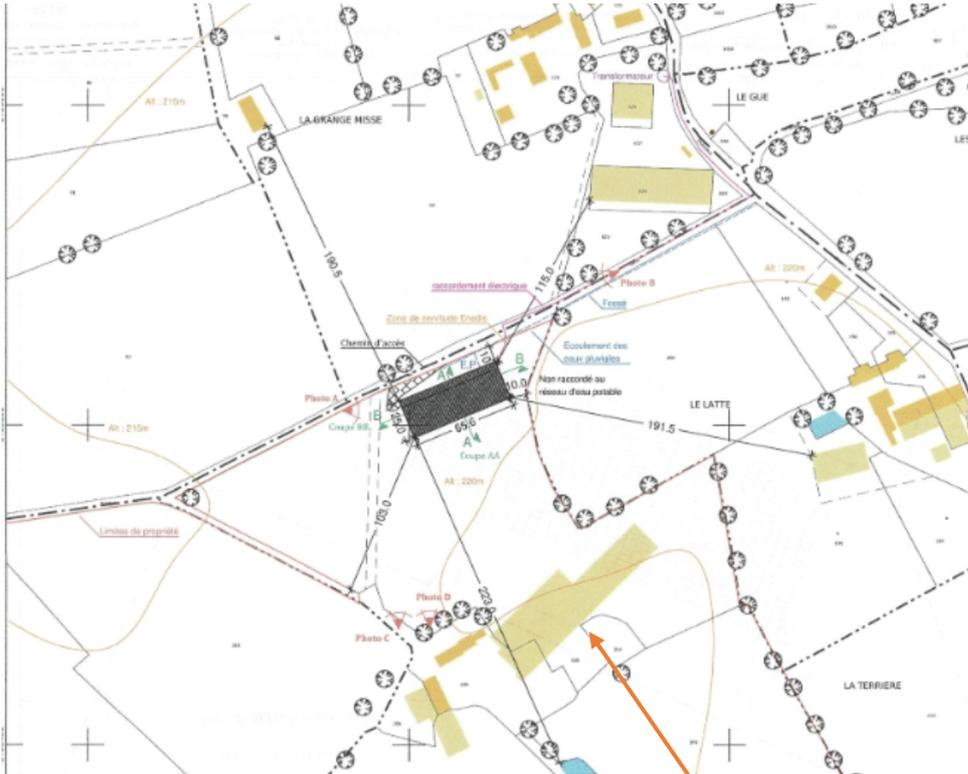
L'historique du projet

Le projet a fait l'objet d'échanges en amont entre le pétitionnaire et les services de l'État qui ont conduit :

- à déplacer la position du hangar pour le reconnecter au bâti existant et le rendre moins visible dans le paysage,
- à diminuer légèrement la hauteur du hangar,
- à choisir une teinte adaptée pour le hangar et à mieux intégrer la couverture en panneaux photovoltaïques

L'historique du projet

Plusieurs variantes afin de trouver l'emplacement le plus adapté



Exploitation existante avant extension

Variante n°1 : PC déposé le 25/10/2021 : Refusé par ABF

- mauvaise implantation,
- mitage des parcelles agricoles autour des hameaux ruraux
- Impact visuel sur le site

Variante n°2 : Préconisation 02/02/2022

- Bardage bois vertical
- Plantation d'une haie en limite nord du bâti
- réunion sur site avec la DREAL 17/02/2022

L'historique du projet



**Après la visite sur site
une nouvelle variante
est proposée**

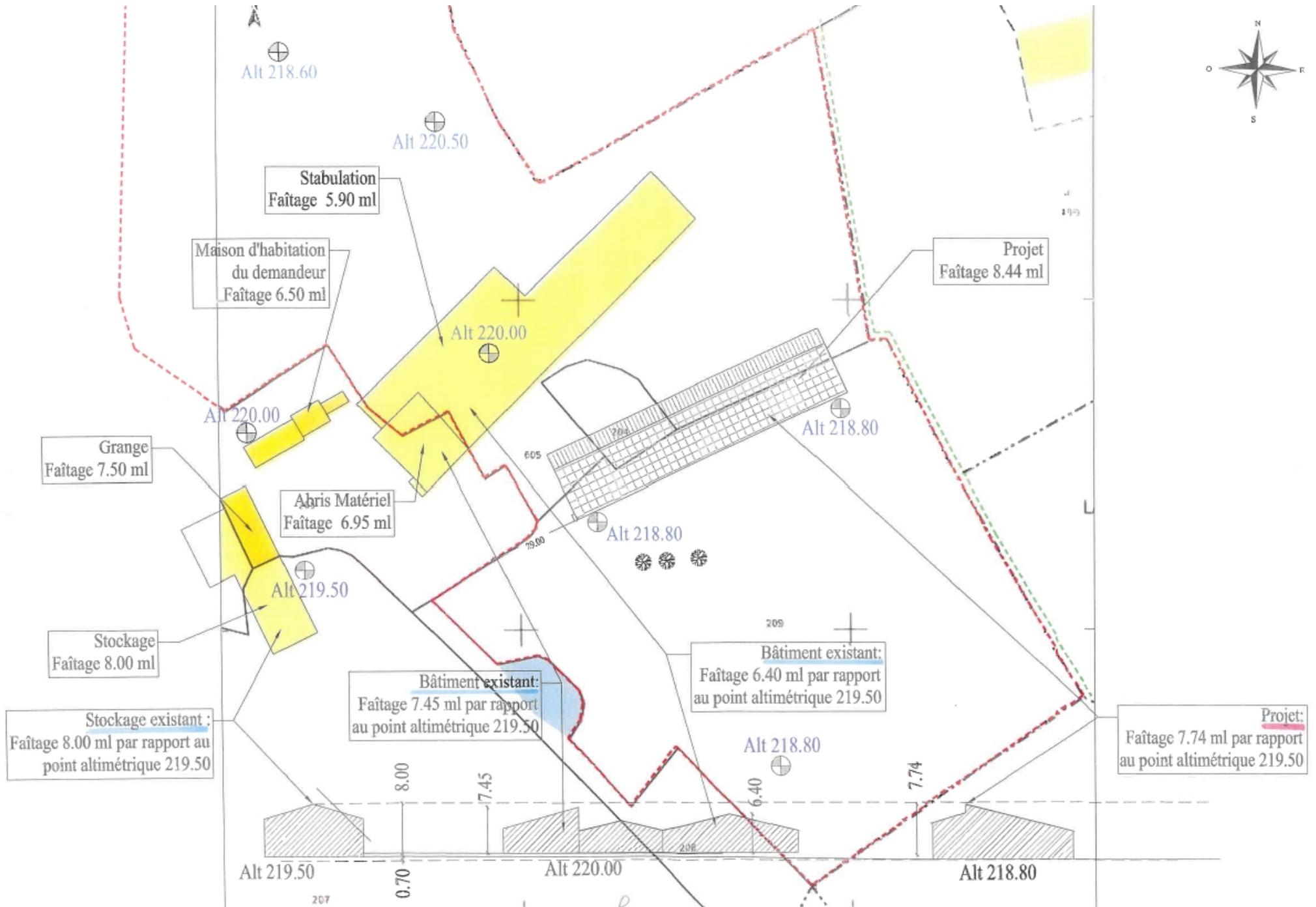
Variante n°3 : AVP du 30/06/2022

- *Bardage de la même teinte que les bâtiments existants RAL 7006*
- *Panneaux solaire sur l'ensemble de la couverture*
- *Porte des hangars dans la même teinte que le bardage*
- *Toiture bac acier RAL 7022 (teinte ardoises)*
- *PC déposé le 05/12/2022*

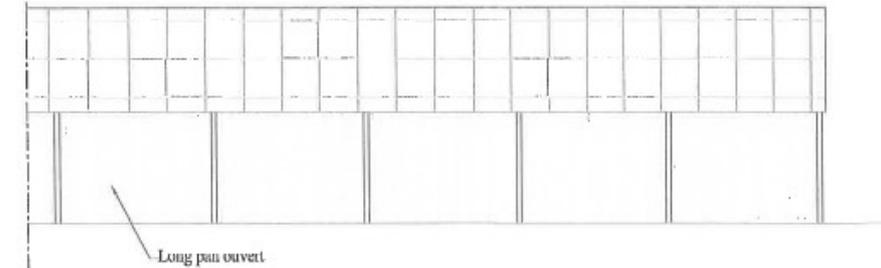
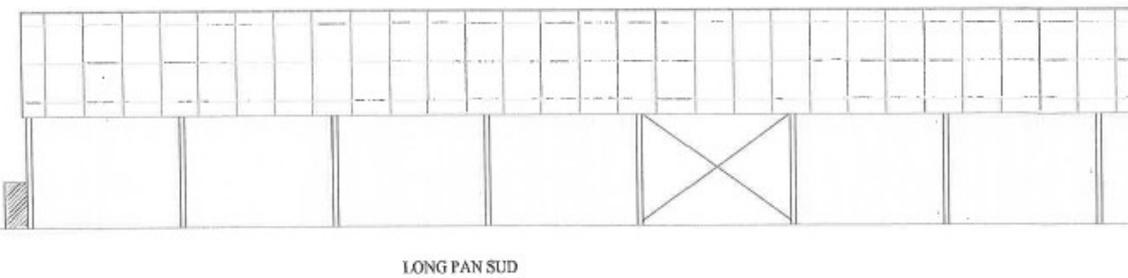
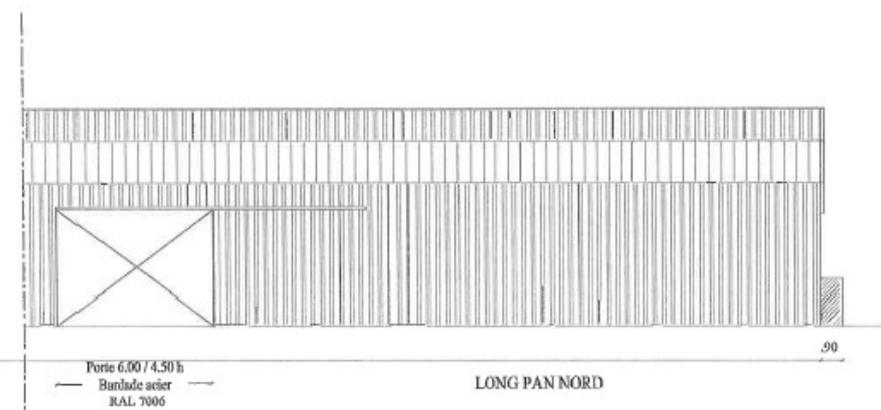
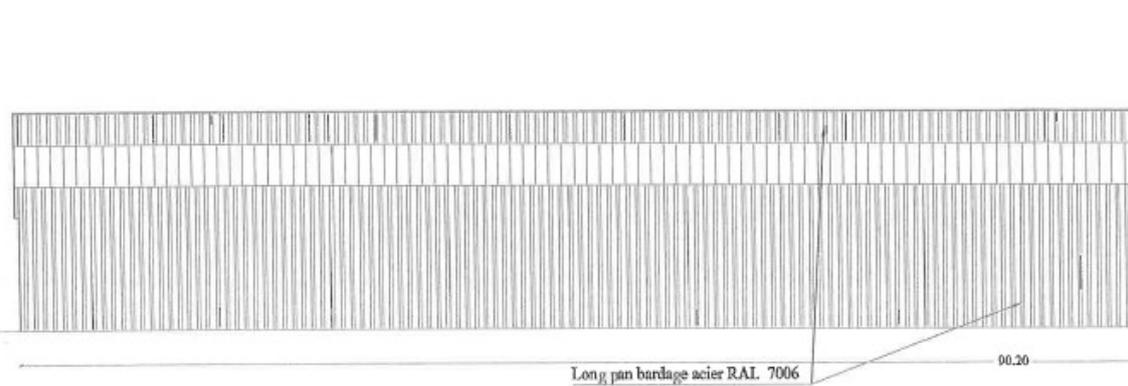
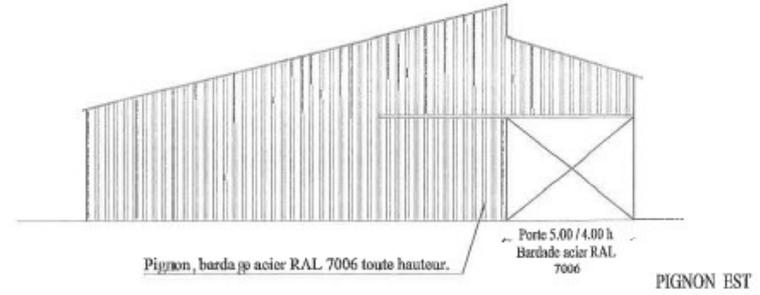
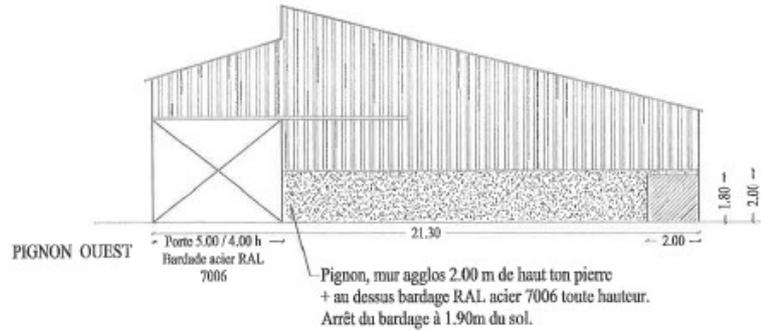
Le projet de hangar agricole

- ✓ Hangar agricole à usage de stockage et stabulation, permettant de réorganiser les différentes activités
- ✓ Surface 1921 m², longueur de 90,2 m et largeur de 21,3 m
- ✓ Hauteur 8,44 m sous faitage
- ✓ Bardage acier RAL 7006 (gris-beige), pan sud ouvert
- ✓ Couverture à 2 pentes :
 - ✓ à 25 % côté sud recouverte de panneaux photovoltaïques intégrés
 - ✓ à 30 % côté nord, bac acier RAL 7022 (gris terre d'ombre)

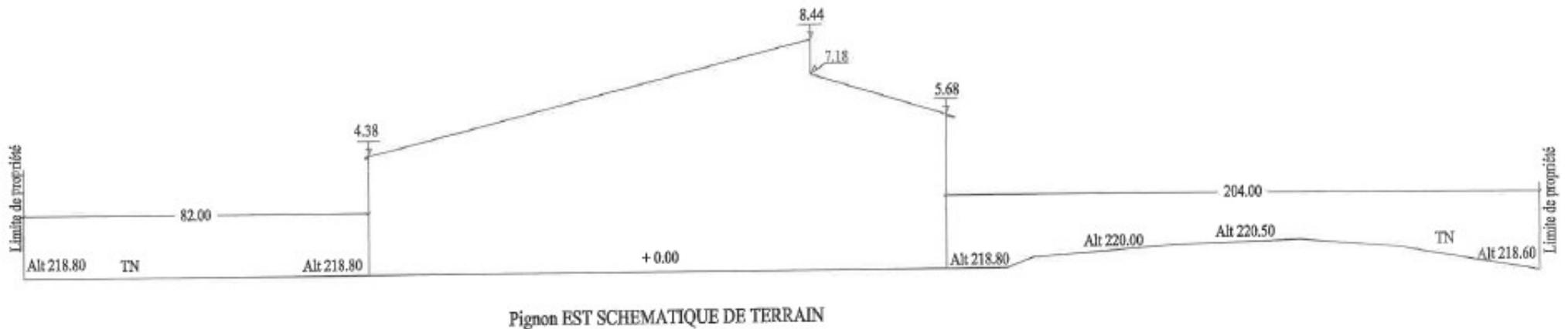
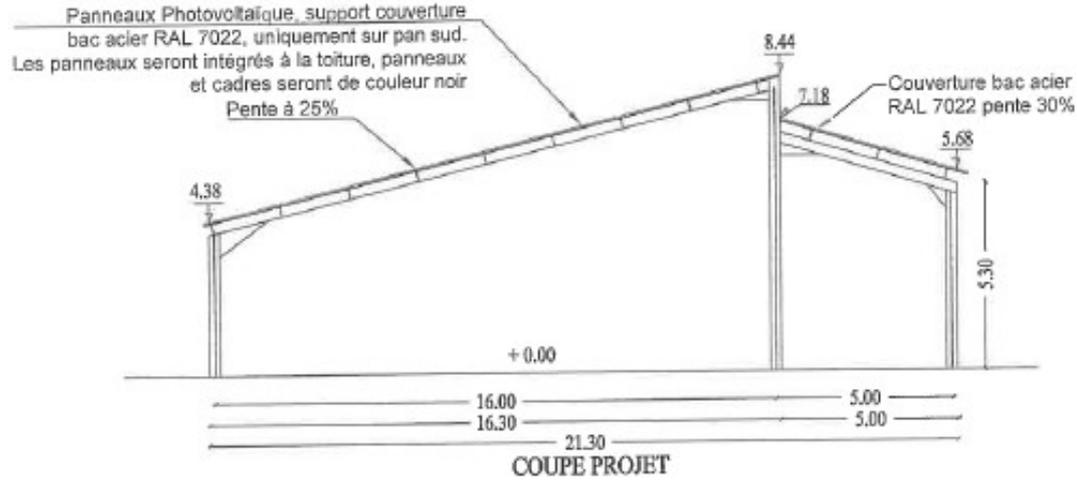
Le projet de hangar agricole



Le projet de hangar agricole



Le projet de hangar agricole



Insertion dans le paysage du projet

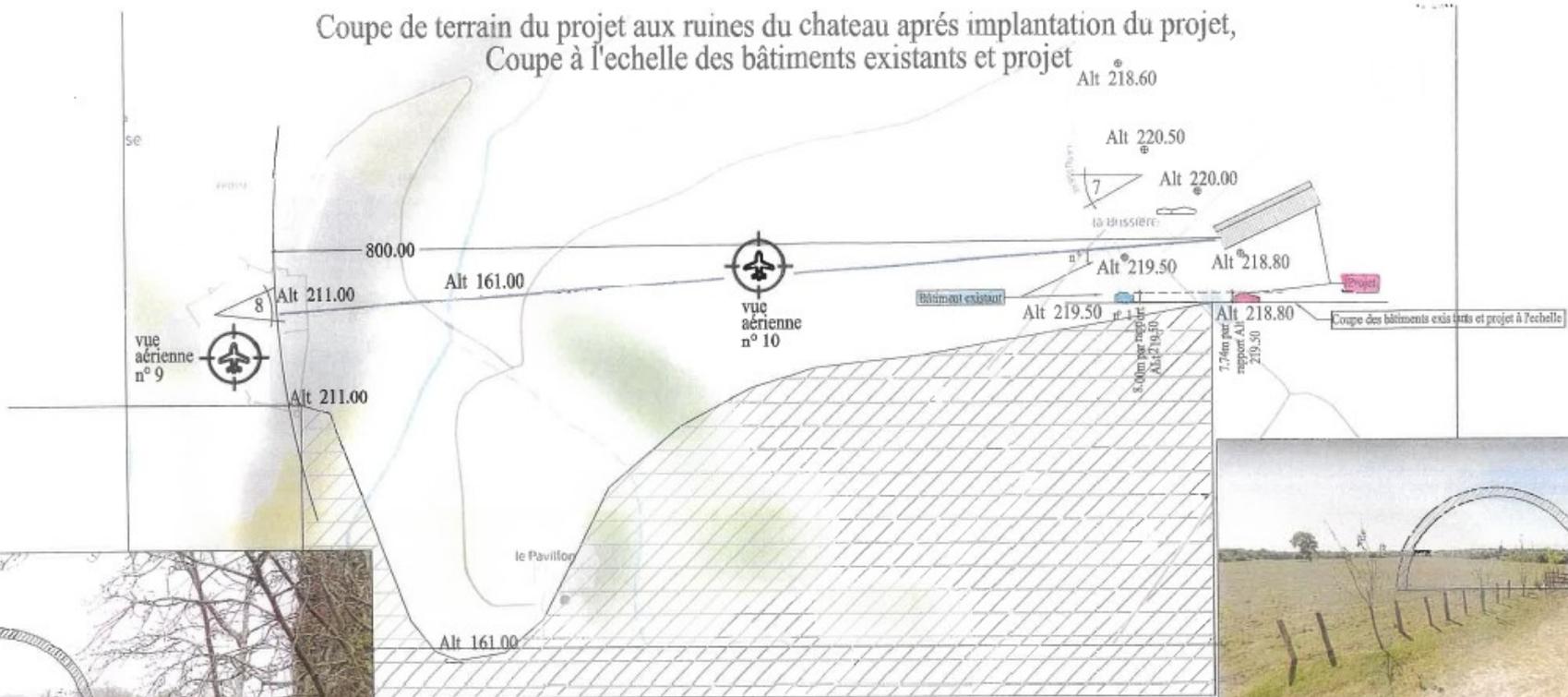
Hangar groupé avec les autres bâtiments agricoles, de hauteur équivalente
Hangar situé derrière ce bâti par rapport au butte et château de la Brosse
Teintes adaptées vues avec l'UDAP



Vue vers le hameau de la Bussière et le projet depuis les ruines du château de Brosse

Insertion dans le paysage du projet

Coupe de terrain du projet aux ruines du chateau après implantation du projet,
 Coupe à l'échelle des bâtiments existants et projet



Vue n° 7



Extrait carte IGN de la zone avant implantation du projet



Vue n° 10, verticale à la zone de coupe du terrain



Vue n° 8



Vue n° 9, prise de vue à 100 m du sol

Insertion dans le paysage du projet



Localisation du projet de hangar agricole dans le site classé

-  Périmètre du site classé
-  Bâti existant autour du projet
-  Projet de hangar agricole

Insertion dans le paysage du projet



Vue n° 4 avant implantation du projet



Vue n° 4 après implantation du projet

Avis proposé

Compte-tenu de la localisation du hangar derrière les bâtiments agricoles existants, de l'absence de visibilité depuis les ruines du château et du maintien des haies bocagères existantes limitant les vues depuis les autres secteurs :

Avis favorable (sous réserve des préconisations éventuelles de l'ABF)

Procédure en site classé

